

Commission Nationale Climat

Programme 2017

17/10/17

Note : ce programme avait été élaboré durant les premiers mois de 2017. Sa présentation a été retardée suite aux changements politiques survenus en Région wallonne, mais il semble important de le finaliser en vue de maintenir cette démarche durant les prochaines présidences.

1. Accord de coopération Burden-Sharing 2013-2020

Publication au Moniteur : Les Régions wallonne et flamande et le fédéral ont reçu les avis du Conseil d'Etat. L'adaptation de l'accord est finalisée, ainsi que l'exposé des motifs, qui détaille en annexe la façon dont les remarques du Conseil d'Etat ont été prises en compte. La révision des AEA selon l'art 27§2 du règlement Monitoring Mechanism, approuvée lors du Climate Change Committee du 27/4/17, est reflétée dans les trajectoires 2017-2020 des annexes 2 et 3 de l'accord de coopération.

Décompte 2013-2014 : Les chiffres des émissions régionales 2013 et 2014 sont finalisés et ont été approuvés par la CNC du 1/2/17. Les trois régions ont fait leur demande de carry-over des surplus 2013 et 2014 à l'administrateur du Registre belge. Les chiffres de 2015 ont été soumis le 15 mars 2017 mais ne pourront servir au décompte que fin 2017, après leur review et approbation par la Commission.

Méthodologie d'évaluation des PAMs fédérales : le fédéral a transmis ses évaluations des PAMs avant la CNC du 19/4. La CNC du 19/4 a demandé au GT PAMs d'examiner ces évaluations et leur méthodologie avant de faire rapport à la CNC.

Versement des revenus de mise aux enchères : Organiser le versement de façon automatique (demande des régions en CNC du 7/12/16)

2. Objectifs 2030

Législation européenne : Tenir la CNC informée du résultat des négociations, afin d'alimenter la réflexion sur le futur Burden-Sharing 2021-2030.

PNEC 2030 : En collaboration avec le groupe CONCERE (présidé par le fédéral), travail préparatoire des plans énergie-climat 2030 et des LCDS (Low carbon Development Strategies).

Burden-Sharing 2030 : Entamer le travail sur la méthodologie de répartition des objectifs 2030.

CONCERE : Formaliser une collaboration plus étroite CNC/CONCERE dans le contexte 2030. Proposition d'invitation mutuelle des présidents, voire réunions communes en co-présidence.

3. Missions de base de la CNC

Les principaux rapportages 2017 sont :

Rapportages 2017 : Inventaire GES annuel 15/1, 15/3 et 15/4/17 ; Projections et politiques et mesures 15/3/17 ; « Long Term Development Strategie » (LTCDs pour le 15 /3), 7^e Communication Nationale et 3^e Biennal report 31/12/17, Utilisation des revenus mise aux enchères, Art 21 ETS.

Rapport annuel CNC : Finaliser le rapport 2016

Plan National Adaptation : demander les avis des conseils consultatifs (décision CNC du 7/12/16)

Budget : Approbation du décompte final 2015 et du programme 2017

4. Amélioration du fonctionnement de la CNC

La 6^{ème} réforme de l'état prévoit que: « Le fonctionnement de la Commission nationale Climat sera optimisé et son rôle, renforcé. Les modalités de ces réformes feront l'objet de discussions techniques.»

Ces éléments de réforme sont mentionnés de manière générale (fonctionnement et rôle), sans précision quant à leur nature et à leur portée.

Une première étape sera un débat sur l'association de la société civile aux débats de la CNC.

Une deuxième étape sera d'analyser les recommandations du **Sénat** concernant le burden-sharing (rapport « recommandations burden-sharing, 9/1/17).

Une troisième étape serait d'évaluer en interne au niveau des entités les améliorations envisageables soit selon l'accord de coopération de 2002 (la CNC remplit globalement les missions prévues), soit dans un contexte plus large d'information des membres : invitation de stakeholders à certaines réunions, présentation d'état des lieux par les GT (PAMs, inventaire, projections,...), etc...